

## **Réunion du Conseil Municipal** **du 13 décembre 2017**

L'an deux mille dix-sept, le treize décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Nuits-sur-Armançon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Mr Jean-Louis GONON**, Maire.

**Date de convocation** : 7 décembre 2017

**Date d'affichage** : 7 décembre 2017

**Présents** : Mmes Josiane DESGROISILLES, Céline FIÉVET ; Mrs Jean-Louis BERNARD, Jean-Louis GONON, Xavier LAVINA, Matthias MANGANELLI, Jean-Marie SEGADO, Cyrille TOULOUSE.

**Absents excusés** : Mmes Claude IMBERT, Emmanuelle MAGNIEN (donne pouvoir à Josiane DESGROISILLES) ; Mr Arnaud LEGRAND.

**Secrétaire de séance** : Mr Matthias MANGANELLI.

Lecture du compte-rendu de la réunion du 17 novembre 2017. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite ajouter à l'ordre du jour :

- **Tarifs pour le repas de la nouvelle année 2018**

**Le Conseil Municipal n'y voit pas d'objection**

### **ORDRE DU JOUR** :

- **CCLTB : Nouvelle compétence « Voirie nécessaire à l'accès principal des équipements communautaires »**
- **Réseaux Assainissement : Contrat de dératissage**
- **Délégation de fonction du Maire**
- **Point sur les travaux**
- **Questions diverses**

### **I - CCLTB : Nouvelle compétence « Voirie nécessaire à l'accès principal des équipements communautaires »**

**Délibération n° 53-2017**

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération n° 98-2017 du 21 novembre 2017 de la Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne, relative à l'intégration d'une nouvelle compétence « Voirie nécessaire à l'accès principal des équipements communautaires »

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité**

➤ **ACCEPTE** l'intégration de la nouvelle compétence « Voirie nécessaire à l'accès principal des équipements communautaires » aux statuts de la CCLTB.

## **II - Réseau assainissement : Contrat de dératisation**

**Délibération n° 54-2017**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler la campagne de dératisation sur le réseau assainissement. La présence de rongeurs est encore visible dans certaines propriétés.

Monsieur le Maire présente un contrat de dératisation du réseau d'assainissement, à raison de 2 passages par an (avril et novembre), avec la société SP5D France de TONNERRE, pour un coût HT de 343,00 €.

**Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal**

- **ACCEPTE** ledit devis,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer.

## **III - Délégation de fonctions du Maire**

**Délibération n° 55-2017**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que certaines attributions dévolues au Conseil alourdissent considérablement le fonctionnement de la Commune puisqu'ils impliquent la convocation du Conseil Municipal pour délibérer, et propose au Conseil Municipal, en vertu de l'article L 2122-22 du code des collectivités territoriales, de charger Monsieur le Maire d'exercer directement certaines missions simples du conseil, sous la surveillance de ce dernier.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de déléguer ses pouvoirs au Maire, sans suppléance, dans les cas limitatifs suivants :**

- **De procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus et votés au budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunt ;**
- **De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;**
- **De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;**
- **De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre afférentes à ces contrats ;**

- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux ou machines appartenant à la Commune, dans la limite de 1 000 euros ;
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 40 000 euros ;
- D'intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas de contentieux liés aux logements propriétés de la Commune, ainsi que dans les cas de contentieux liés aux dons et legs reçus par la Commune ;
- D'autoriser, au nom de la Commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

#### **IV - Repas de la nouvelle année**

##### **Délibération n° 56-2017**

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs pour le repas de la nouvelle année, organisé le dimanche 14 janvier 2018, à savoir :

- Personnes de 70 ans et plus : Gratuit
- Personnes de 65 à 69 ans : 15 €
- Personnes de moins de 65 ans : 25 €
- Personnes extérieures à la commune : 30 €
- Conjoints des élus : 25 €

#### **V - Questions Diverses**

##### **1. Projet éolien des communes d'Aisy-sur-Armançon, de Cry, de Nuits et de Perrigny-sur-Armançon :**

- ✚ Versement d'une indemnité d'immobilisation suite à la signature du bail,
- ✚ Invitation des populations à la restitution des études écologiques, animée par le bureau d'études en environnement Ecosphère, le mercredi 31 janvier 2018 de 19 h à 21 h.

2. **Affouagistes** : 4 inscriptions pour l'année 2017-2018

3. **Gendarmerie** : Organiser une présentation au dispositif de participation citoyenne.

4. **Cérémonie du 11 novembre** : Collecte de 13,00 €

**DELIBERATIONS PRISES**

**53-2017** : CCLTB : Nouvelle compétence « Voirie nécessaire à l'accès principal des équipements communautaires »

**54-2017** : Réseaux Assainissement : Contrat de dératisation

**55-2017** : Délégation de fonction du Maire

**56-2017** : Tarifs du repas de la nouvelle année

Séance levée à 22 heures 30 minutes.

GONON Jean-Louis		IMBERT Claude	Absente
BERNARD Jean-Louis		LEGRAND Arnaud	Absent
DESGROISILLES Josiane		MANGANELLI Matthias	
FIÉVET Céline		TOULOUSE Cyrille	
LAVINA Xavier		SEGADO Jean-Marie	
MAGNIEN Emmanuelle	Absente		